

PLAN LOCAL D'URBANISME



2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision	14/05/18	29/07/19	02/03/20

Le Maire,
Wilfrid HAIRIE



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

1. REVITALISER LE CENTRE-BOURG

2. MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE MATHA ET ACCUEILLIR DE NOUVELLES ENTREPRISES

3. PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

1. REVITALISER LE CENTRE-VILLE

Créer une seconde centralité à proximité des équipements scolaires et sportifs :

- Développer un nouveau quartier d'habitation à l'Est du bourg, à proximité des équipements structurants (établissements scolaires, résidence senior, espaces de loisirs et gymnases).
- Favoriser la gestion économe et le développement des voiries et des différents réseaux : eau, électricité, assainissement...
- Veiller à gérer au mieux les eaux pluviales dans les projets d'aménagement
- Un besoin identifié d'environ 110 logements pour poursuivre la dynamique connue ces 15 dernières années et ainsi accueillir environ 200 habitants d'ici 2030
- Encourager en premier lieu la réutilisation des logements vacants et la mobilisation des espaces déjà desservis par les réseaux pour accueillir les nouvelles constructions
- Préserver les abords de l'Antenne de toute nouvelle urbanisation pour contenir le risque inondation et préserver la population.
- Permettre à la ferme des Godinières d'accueillir de nouvelles activités et manifestations. Ce lieu qui appartient à la commune doit pouvoir être utilisé pour accueillir les associations et de nouvelles manifestations culturelles et de loisirs
- Assurer à la population actuelle et aux nouveaux habitants d'être desservis par les réseaux de communications numériques

Renforcer le pôle d'équipements des écoles :

- Développer une plaine sportive à côté du gymnase nouvellement construit
- Restructurer l'emprise de la coopérative agricole et créer de nouveaux équipements communaux
- Encourager le développement de nouveaux services à proximité du champ de foire

Encourager le développement d'une offre commerciale périphérique et de proximité :

- Contenir l'urbanisation des surfaces commerciales à l'intérieur du contournement de Matha
- Développer les connexions entre la zone commerciale et le centre-ville, notamment par le biais de liaisons douces
- Encourager le maintien du commerce de proximité au centre-ville
- Améliorer les capacités de stationnement pour desservir au mieux les commerces et les habitations

2. MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE MATHA ET ACCUEILLIR DE NOUVELLES ENTREPRISES

Préserver et développer le tissu industriel et artisanal :

- Développer la zone d'activités des Godinières. Accueillir de nouvelles entreprises dans ce

secteur qui offre une bonne accessibilité depuis la déviation et permet de préserver les habitations des nuisances générées. Il s'agit également d'autoriser l'extension de la zone au Sud pour des activités nécessitant de grandes parcelles.

- Permettre la valorisation des bâtiments communaux à Champ Ferron et prévoir l'extension à plus long terme de cette zone d'activités
- Accroître la diversité des fonctions dans la ville en autorisant l'implantation de nouvelles entreprises dont l'activité est compatible avec l'habitat et en autorisant les changements de destination des bâtiments existants pour favoriser le renouvellement urbain
- Permettre la réutilisation de l'ancienne carrière par la commune. Le projet n'étant pas connu à ce jour, il s'agit d'autoriser l'utilisation provisoire de la carrière à des fins de stockage de matériaux ou de production d'énergie renouvelable.

3. PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Limiter la consommation de terres agricoles et naturelles

- Le PLU approuvé le 11 octobre 2017 ouvrait 20 ha à court terme et 10 ha à plus long terme. L'objectif est de limiter la consommation de terres agricoles et naturelles à 20 ha pour les 10 prochaines années.

Concernant l'habitat, le précédent PLU permettait la construction de 110 logements supplémentaires représentant une consommation foncière de 4,2 ha. Le projet de révision permet de maintenir les mêmes ambitions mais avec un objectif de consommation foncière de 3 ha pour l'habitat.

Préserver l'activité agricole :

- Réduire les ouvertures à l'urbanisation du précédent PLU en privilégiant le développement économique des Godinières et le projet d'aménagement du centre-bourg
- Permettre aux agriculteurs de diversifier leurs activités exercées dans les bâtiments agricoles et autoriser le changement de destination de bâtiments dans cet objectif

Protéger les éléments de la Trame Verte et Bleue et encourager la préservation des paysages et du patrimoine :

- Préserver le site Natura 2000 de la Vallée de l'Antenne en classant la ripisylve en « Espace Boisé Classé »
- Prendre en compte le projet d'extension du site Natura 2000 de la Plaine de Néré à Bresdon en préservant ce secteur de toute construction
- Préserver les milieux humides et les cours d'eau en les classant en zone naturelle
- Protéger les principales zones boisées ainsi que les linéaires de haies en zone agricole
- Préserver certains parcs urbains dont celui de l'école de la Providence
- Préserver la qualité architecturale et paysagère de la commune et l'enveloppe urbaine des villages et hameaux. Permettre aux habitations en zones naturelles, d'être valorisées.
- Préserver les arbres remarquables qui participent au verdissement du paysage urbain
- Identifier et préserver les éléments de patrimoine bâti remarquable
- Interdire l'urbanisation des secteurs concernés par le risque inondation en aléa fort

Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Matha

